Par les soins de MM. les Curés et Confesseurs, ces offrandes seront acheminées sans délai sur le Secrétariat de l'Evêché, pour être par

lui versées au Comité national de la Cause.

VII. On pourra gagner l'indulgence plénière spéciale du Jubilé ou pour soi-même ou pour les défunts chaque fois qu'on accomplira les œuvres prescrites.

Angers, le 31 décembre 1949.

† JEAN-CAMILLE COSTES, évêque d'Angers.

Communiqué de S. Exc. Mgr l'Évêque d'Angers concernant la grève des Usines Bessonneau

Ce communiqué a été lu le dimanche 1 ex janvier, à toutes les messes, dans les églises et chapelles de la ville d'Angers.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

MM. les Curés des paroisses les plus touchées par la grève des Usines Bessonneau, auxquels s'étaient joints M. l'abbé Bouin, aumônier régional de l'Action Catholique Ouvrière, et M. l'abbé Bouchet, aumônier diocésain, se sont présentés chez moi, hier matin, pour me demander d'intervenir dans le consiit, pénible pour tous, qui divise la direction et les ouvriers.

Je n'ai pas qualité pour juger ces graves difficultés d'ordre profes-

sionnel. Elles dépassent ma compétence.

Mais ce que je savais par des informations sans parti pris, rendant le même son que celles de mes visiteurs d'hier, c'est que ces tristes journées ont aggravé la gêne, pour ne pas dire la misère d'un certain nombre de familles. Qu'adviendra-t-il demain des foyers les plus écrasés, de leurs enfants et de leurs vieillards si ceux qui peuvent être entendus ne sont pas écoutés?

Devant cette souffrance due à des injustices sociales, dont les causes sont anciennes et multiples, et qu'on s'efforce de réduire en

haut comme en bas, je ne peux me dérober.

Je viens donc demander à tous une grande compréhension de la situation sociale actuelle. En attendant, l'effet des lois existantes et de celles qui s'élaborent en faveur de la classe ouvrière, ayons recours à la bonté, à l'esprit de concorde, à la charité. Je le sais, quand il s'agit de rendre à chacun ce qui lui est dû pour son travail, la charité ne peut être que le point de départ de la justice. Encore faut-il le temps de vaincre le chômage, la vie chère et tant d'autres circonstances cruelles au milieu desquelles nous nous débattons.

Pour vous donner, mes Frères, l'exemple de la compréhension et de la charité, porte ouverte sur la justice sociale, j'ai remis, hier matin, pour l'assistance aux familles les plus éprouvées par la grève

une somme, bien minime hélas! de 10.000 francs.

Il est bien entendu que si je compte sur l'esprit de concorde dans l'intérêt de tous, je mets, en premier lieu, mon espoir entre les mains de Dieu qui n'a jamais refusé son secours aux hommes de bonne volonté.

† JEAN-CAMILLE COSTES, évêque d'Angers.